

JOURNAL

à plusieurs voix



LE PROCES DE MARRAKECH. — Après Burgos et Leningrad, l'opinion publique internationale a eu à connaître cette année d'un troisième grand procès politique, celui de Marrakech qui s'est ouvert le 14 juin dernier. L'événement a été d'une ampleur particulière puisqu'on n'a pas jugé cette fois une poignée d'accusés mais cent quatre-vingt-treize personnes, en comptant les inculpés de dernière minute, Youssefi et Mehdi Alaoui. Mais comme beaucoup des accusés vivaient en exil, il n'y eut que cent soixante-trois personnes dans le box des accusés, groupées autour de Mohammed Ajar, Ahmed Benjelloun, Mohammed Forkani et el Yazghi.

Qu'est-ce qui était reproché au juste à ces 80 ouvriers et employés, 42 petits paysans, 24 commerçants et artisans, 13 instituteurs et professeurs, 8 fonctionnaires, 7 étudiants, 6 avocats... ? On ne l'a su que le jeudi 10 juin par un exposé fait devant le Parlement par le ministre de la justice, M. Benbouchta, blessé depuis, lors de la boucherie de Skhirat. Auparavant, on ne disposait que de textes courts et extrêmement vagues dont on pouvait retenir l'idée qu'il y avait eu une conjuration contre le régime à l'instigation « d'éléments étrangers ». Le gouvernement fit savoir, par sa radio, en février dernier, qu'il voulait « marquer par une pierre blanche » l'histoire de la justice marocaine et apporter des preuves « matérielles indiscutables » de ce qu'il avançait.

On savait par ailleurs que le 29 décembre 1970, le tribunal militaire de Rabat, saisi initialement de l'affaire, avait rendu une ordonnance d'incompétence qui fut, dit-on, motivée par le fait qu'il n'y avait rien dans les dossiers qui puisse attester d'une atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat. A la suite d'une rumeur selon laquelle les chefs de l'armée craignaient que ce procès ne brisât l'unité de leur corps, on a alors procédé au transfert de tous les détenus à la prison civile de Marrakech, ville suffisamment éloignée des bureaux des 200 avocats pour gêner leurs déplacements. Et l'atteinte à la sûreté extérieure s'est muée en atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. C'est ainsi que Marrakech

JOURNAL A PLUSIEURS VOIX

a connu peu après son festival annuel de folklore, son deuxième procès politique qui est aussi le cinquième procès consécutif à un complot que connaît la monarchie marocaine depuis l'indépendance.

Car rien en apparence n'a été aussi menacé que la vie de Hassan II. Déjà en 1960 courait le bruit d'un « complot contre la vie du prince héritier Hassan ». Quelques chefs de l'Armée de Libération nationale furent arrêtés et torturés, le gouvernement progressiste d'Ibrahim fut remercié en mai et les inculpés libérés.

En réponse, une rébellion surgit dans le Moyen-Atlas dirigée par B. Zemmouri et Ben Hammou. Ce dernier seul fut exécuté en 1967 à Casablanca. Puis après la victoire de l'U.N.F.P. aux élections municipales et communales de 1960, deuxième complot : el Fouakhri et Mohammed Aznag exécutés, 20 condamnés à des peines de 10 à 25 ans de prison. En mai 1963, la coalition royale (F.D.I.C.) n'arrive pas à obtenir la majorité aux élections législatives. Tous les ministres, sauf celui de l'Intérieur, sont battus. En juillet de la même année, troisième « complot contre la vie de Hassan » : 11 condamnés à mort dont 8 par contumace, de multiples condamnations de 3 à 20 ans de prison. Une campagne de solidarité internationale obtient la grâce des 3 condamnés à mort, dont Basri et Omar Benjelloun.

Octobre 1963 : Ben Barka et le président de l'U.N.E.M., Berrada, sont condamnés à mort pour avoir dénoncé la guerre algéro-marocaine. Le même mois s'ouvre à Marrakech le premier procès politique en cette ville. Inculpés de « complot contre la personne de Hassan », Abderrahim el-Marrakchi et Lahcen dit « cycliste » sont exécutés ; 25 personnes sont condamnées à des peines de prison.

Juin 1964 : 14 personnes opérant en « commando » sur la frontière algéro-marocaine sont arrêtées, condamnées à mort et exécutées à Meknès en mars 1965. En juillet 1964, Cheikh el Arab, condamné à mort par contumace en 1963, est exécuté.

Mars 1965 : soulèvement de Casablanca. La ville cesse d'obéir au gouvernement central. Le couvre-feu est instauré pendant une semaine après de sanglants incidents, puisqu'on relèvera plusieurs centaines de morts, surtout parmi les enfants. Cet événement est un des faits historiques majeurs de l'histoire contemporaine du Maroc. En juin, Hassan II y réplique par « l'état d'exception » qui durera jusqu'en 1970 et qui bloquera la société marocaine. En octobre, enlèvement et assassinat de Ben Barka.

Octobre 1969 : les élections communales et municipales ont lieu pendant l'état d'exception. Seuls les candidats apolitiques font acte de candidature. On prépare alors les élections législatives qui seront précédées par le référendum du 22 juillet 1970. Les bruits d'un complot préparé par l'armée¹ semblent complètement négligés.

1. Cf. « Inquiétude du Maroc », *Esprit*, novembre 1970.

JOURNAL A PLUSIEURS VOIX

Au lieu de surveiller les milieux fascisants et conservateurs, on décide de s'en prendre aux cadres et militants du parti socialiste de l'U.N.F.P. Le 17 décembre 1969, arrestation de Mohammed el Forkani, responsable de la Fédération sud de l'U.N.F.P., sur dénonciation d'un curieux personnage d'Amizmiz, Brahim el Monadi. Le 25 décembre, c'est le tour du président de l'association des jeunes avocats, Taoufik Idrissi, puis de Houcine Kouar, professeur à Khouribga. Les arrestations se succéderont par vagues, au Maroc même, dans les mois qui suivront.

Février 1970 : livraison par Madrid de deux Marocains, M. Ajar et A. Benjelloun.

Il faut s'attendre, disent alors certains opposants, à une vague d'arrestations des « coorganisateur » du complot « ourdi » par les détenus d'Espagne. Révélations sur le « plan criminel », les « aveux »... Puis viendra le grand procès monté de toute pièce où se succéderont les condamnations à mort et à la prison à vie... Toute cette mise en scène vise la liquidation de l'U.N.F.P. et des autres organisations progressistes... La situation politique du Maroc n'a jamais été aussi grave depuis 1963 et mars 1965 (communiqué de l'U.N.E.M.-Paris 13 février 1970).

Juillet 1970 : Istiqlal et U.N.F.P. décident de dire *non* au projet constitutionnel et s'unissent en un front nationaliste (*al Koutlah al watania*). En septembre, le leader de l'U.N.F.P., Maître Bouabib fait état de l'inculpation de 130 détenus politiques. Peu de temps après, plusieurs dizaines d'arrestations ont lieu à Casablanca, dont celles d'Abdallah Boumahdi et d'Abdelfattah Bouabid. En octobre, la rentrée parlementaire voit arriver à Rabat les tout nouveaux députés. Le bras droit de M^e Bouabid, M. el Yazghi est alors arrêté à la sortie du Parlement car, de jour en jour, son influence grandissait sur les représentants auxquels il faisait prendre conscience que les décisions essentielles étaient prises en dehors du Parlement. Cette arrestation était aussi une tentative de pression morale sur M^e Bouabid. Le 28 novembre : un indice, entre autres, de la constitution d'une bourgeoisie terrienne, une révolte paysanne éclate dans le nord du Gharb : 6 morts sur place, 3 dans les hôpitaux. Le 17 décembre, le Parquet reconnaît l'arrestation d'el Yazghi. Des grèves tournantes vont alors paralyser la vie scolaire du pays. La publicité orale donnée à la répression, symbole du blocage de la société, rend l'atmosphère générale « visqueuse et marécageuse ».

Mais il n'y a pas que les rumeurs qui circulent. Le 18 janvier, la commission centrale de la Koutlah al watania déclare :

Toutes les victimes, à quelques exceptions, ont subi les tortures les plus atroces et les plus techniquement raffinées, et cela, durant toutes les périodes de garde à vue... Tous les détenus avaient les yeux bandés, les mains enchaînées au dos, durant presque toute la journée de la garde à vue. Certains d'entre eux, comme Mohammed Ajar et Ahmed

JOURNAL A PLUSIEURS VOIX

Benjelloun, avaient poings et pieds enchaînés, nuit et jour, pendant plus de six mois, et ce sont leurs gardiens qui leur donnaient la cuillerée pour se nourrir, ou les aidaient à s'installer aux toilettes. A ce traitement s'ajoutent, bien entendu, les tortures physiques proprement dites, bastonnades, suspensions par les membres inférieurs ou supérieurs, supplice de la baignoire, traitement à l'électricité, etc..., etc... Ceux qui étaient physiquement épuisés ou qui perdaient connaissance recevaient quelques soins, pour être remis en état d'être à nouveau « interrogés ». C'est dans de telles conditions qu'ont été obtenus les « aveux spontanés et concordants » dont est constitué le dossier de l'accusation. D'ailleurs pendant les mois de garde à vue, les procès verbaux ont été faits et refaits à plusieurs reprises, et les tortures reprenaient à chacune de ces phases...

Le lundi 15 février, l'imprimerie des journaux de l'Istiqlal est détruite par des hommes en état d'ébriété que les journalistes reconnaîtront comme faisant partie de la police. Ces journaux reparaitront quelques semaines plus tard mais des saisies très régulières tenteront de faire disparaître la presse d'opposition avant le procès de Marrakech.

Tel est le résumé des événements qui ont précédé l'ouverture de ce procès. En juin, les observateurs pouvaient se demander si l'accusation réussirait à prouver la matérialité du complot ou à trouver simplement le lien entre les 88 personnes originaires de Casablanca (certaines d'entre elles groupées autour de Mohammed Aouad dit « Canada » sont accusées d'avoir voulu assassiner le moqaddem Allal qui aurait été à l'origine de l'arrestation et de l'exécution de Cheikh el Arab), les 45 de Marrakech (en fait d'Amizmiz et de Demnate), les 18 d'Oujda et de Nador, etc... Quel rapport entre les inculpés d'Espagne qui livraient des armes aux Palestiniens et les membres des diverses cellules légales du Maroc ? En dehors des aveux, il fallait trouver des charges précises contre les accusés et ne pas suspecter quelqu'un sous le seul prétexte qu'on avait trouvé 10 kg de clous à son domicile (c'était en effet la seule pièce du dossier d'un des accusés). On se demandait également comment le Procureur allait établir que les témoignages n'avaient pas été extorqués par la torture. Tout le monde savait en effet qu'un des accusés, grand nerveux, avait perdu la mémoire à la suite des sévices subis et qu'il avait dû être interné et soigné.

D'autres questions agitaient les esprits : les investissements étrangers et les prêts internationaux (870 millions de dirhams en 1970. 1 dirham vaut environ 1,1 franc) sont-ils prudents dans un pays qui connaît un complot tous les trois ans en moyenne ? Que vaut alors l'argument sans cesse répété de la stabilité politique du régime ? Mais s'il ne s'agit que d'un pseudo-complot créé par les autorités elles-mêmes pour tenter de donner le coup de grâce à l'U.N.F.P., le problème n'a plus qu'une solution politique. Cette deuxième hypothèse était la plus répandue. On avait l'impression que le gouvernement marocain voulait exorciser magique-

ment le spectre de la Libye en tuant dans l'œuf un complot préfabriqué, au nom d'une légitimité dont il devait reconnaître, simplement par l'acte d'accusation, qu'elle lui faisait parfois défaut.

Dans ce cas, le gouvernement marocain, à condition de faire preuve de modération, aurait eu l'appui des gouvernements français (à la recherche d'une politique de rechange en Méditerranée) et américain (désireux de contrôler les routes commerciales vers le Proche-Orient et de communiquer facilement avec sa sixième flotte). Plusieurs faits étayaient l'hypothèse de la mansuétude finale : le choix du Procureur, Larbi Mejdoub, qui manifestement n'était pas à la hauteur du procès, celui du Président, Laabi, ancien collaborateur du Sultan mis en place par le Maréchal Juin et le général Guillaume, personnage fin, intelligent et rusé, et enfin l'appel à la grâce royale lancé le 10 juin par un député et ancien ministre proche du pouvoir, Mahjoubi Ahardane. Certes on ne pouvait envisager l'hypothèse d'un coup de théâtre final, la libération immédiate des accusés, car le roi n'a qu'un champ de manœuvre étroit. Ceux qui tirent leurs revenus du pouvoir l'auraient empêché d'agir ainsi. Mais des condamnations à mort, suivies tout de suite après de la grâce royale, étaient le plus prévisibles.

Deux facteurs jouaient d'ailleurs en faveur de la clémence : dans une faible mesure, mais avec un certain poids tout de même, la pression de l'opinion publique internationale : une campagne importante d'information a été faite en France, fin juin, par l'U.N.E.M. et l'Association des étudiants nord-africains en France ; un comité de défense a par ailleurs été constitué sous l'égide de M^r Maurice Buttin (14, rue Monsieur le Prince, Paris 6^e, C.C.P. 1-438-29), et dans une plus grande mesure, l'évolution politique interne du Maroc. Première difficulté pour la manière forte : l'U.N.F.P. n'est plus isolée mais associée à l'Istiqlal. Deuxième difficulté : si on réussit à affaiblir le parti de l'U.N.F.P., dans quel cadre vont agir les centaines de milliers d'adolescents, agités actuellement par les grèves scolaires, durant les prochaines années ? On risque vraiment de jouer à l'apprenti-sorcier en supprimant volontairement un des contrôles d'une des forces les plus puissantes du pays, celle de la jeunesse. L'hypothèse de l'apparition d'une guérilla rurale et urbaine deviendrait alors plausible et on n'a pas prise sur des cellules clandestines comme sur les partis organisés. On pensait également qu'il n'était pas prudent de diffuser, même pour s'en défendre, le modèle de la révolte contre le roi.

Depuis, un événement majeur s'est produit : la tentative de putsch militaire du 10 juillet. Si cette révolution de Palais avait réussi, on n'aurait pas donné cher de la vie des accusés de Marrakech. En partie faute d'appui populaire, ce complot fascinant a échoué. Aussitôt le pire verdict fut à craindre à Marrakech. Cela peut paraître paradoxal mais deux raisonnements pouvaient étayer cette idée. Oufkir a pris le pouvoir ; le roi n'est plus qu'une marionnette. Par le passé, Oufkir a fait ses preuves, il

JOURNAL A PLUSIEURS VOIX

continuera. Croire cela, c'est se faire quelques illusions sur le pouvoir réel du général Oufkir. Deuxième argument : le groupe de profiteurs qui est au pouvoir y est resté après le putsch manqué. Sa peur va augmenter et son illusion se perpétuer : l'armée lui paraîtra un appui et les partis légalistes d'opposition un danger. C'est très discutable car le 10 juillet a clairement révélé que l'armée est le point faible du régime et qu'elle est elle-même déchirée par des contradictions sociales et idéologiques. L'illusion est bel et bien déchirée.

A l'heure actuelle, en cette mi-juillet, le procès demeure donc très ambigu, plus peut-être qu'il y a un mois, et le verdict sera vraisemblablement à l'image de la complexité des forces en présence.

J. M.